

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 06 JUILLET 2023

DELIBERATION N°017-6-2023

**OBJET : Tarification de l'enseignement musical et
artistique pour l'année scolaire 2023-2024**

Date de convocation : 26/06/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 35

- Titulaires : 33

- Suppléants : 2

Absents : 15

- Dont représentés : 8

Votants : 43

- Pour : 43

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Georges FLECCQ, Daniel GRANGER, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Brigitte GAUDRY à Martine DAOUST, Laurent COTTIN à Patrice JOLY, Marie-Christine GROSCHE à René BLANCHOT, Yasemin DOGAN KUKUK à Sandrine DURAND, Laurent LIBRERO à Daniel MARTIN, Jean-Max GLORIFET à André BUTTIGHOFFER, Jean-Marie PAUTRAT à Patrice GRIMARDIAS, Patrick LOISY à Jean-Luc VIEREN

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Considérant que la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs détient la compétence d'actions culturelles et sportives dont le soutien au développement de la pratique musicale et de la danse en liaison avec RESO ;

Considérant que chaque année, la collectivité doit fixer les tarifs pour l'enseignement musical et artistique proposé sur le territoire via un conventionnement avec RESO Nièvre ;

Considérant que RESO augmentera ses tarifs de 1,5 % pour l'année scolaire 2023-2024 ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de fixer les tarifs de l'enseignement musical et artistique pour l'année scolaire 2023-2024 comme présentés ci-dessous :

	2023-2024	
	CCMSG	EXTERIEUR
DROITS D'INSCRIPTION		
Droits d'inscription par élève	10 €	
timbre SEAM (droit d'auteur)	5 €	
EVEIL		
Eveil musical ou chorégraphique (4/6 ans)	104 €	
MUSIQUE		
Parcours d'enseignement instrumental (à partir de 7 ans) cours d'instrument + pratique collective obligatoire	249 €	649 €
Parcours projet (à partir de 12 ans) Enseignement sur mesure « hors cursus »	335 €	649 €
Atelier à la carte « hors parcours » (ex : fanfare) Pratique de groupes - (différentes propositions : se renseigner)	114 €	
DANSE		
Initiation (6/7 ans)	114 €	
Cycle I (à partir de 8 ans)	114 €	
LOCATION INSTRUMENT		
Forfait année scolaire	90 €	

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, 
René BLANCHOT



Le secrétaire, 
Christine PIN

